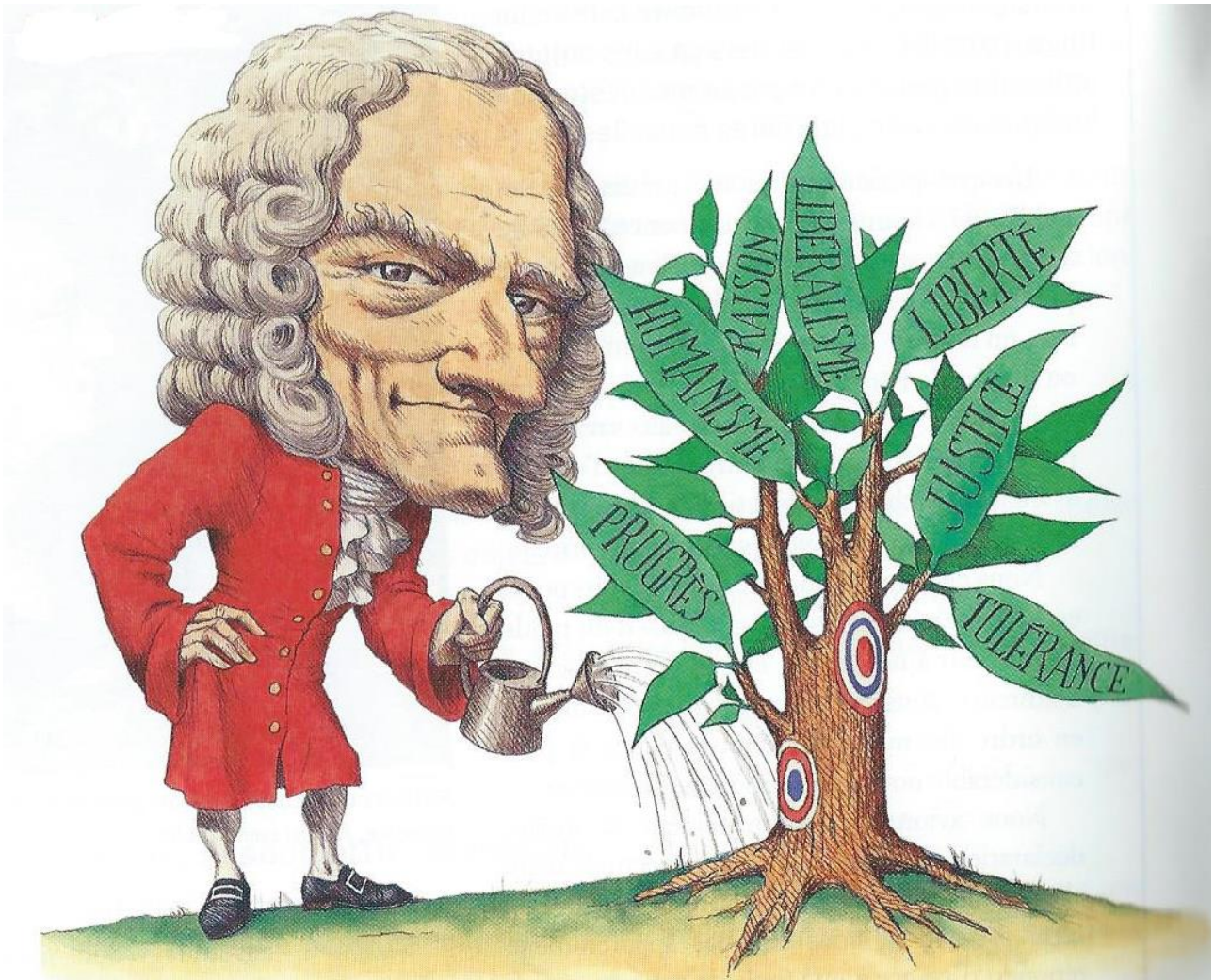


**Objet d'étude :**  
**Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice**

**Séquence : Allo Voltaire, faut-il rallumer les Lumières ?**

**Document 1**



Dessin de Rita Mercedes en couverture du *Magazine Littéraire*, n°478, septembre 2008.

## Texte 2

Une fillette bulgare de huit ans est morte dans l'incendie qui a ravagé dans la nuit de mardi à mercredi un important camp de Roms de Bobigny. «C'était la panique», raconte Ahmed Amedov, présent mercredi matin aux abords de ce bidonville de 500 mètres carrés, installé depuis plusieurs années en plein cœur du chef-lieu de la Seine-Saint-Denis.

Après la mort de la fillette, prénommée Mélissa selon les habitants du camp, «tout le monde est vraiment très triste», ajoute M. Amedov. Son corps sans vie, qui sera autopsié jeudi, a été retrouvé dans une cabane à l'intérieur du camp par les pompiers. Une enquête a été confiée au service de la police judiciaire de Seine-Saint-Denis, chargé de déterminer les causes de la mort de la fillette.

Le ministre de l'Intérieur Manuel Valls a exprimé sa «grande tristesse» après un drame qui, a-t-il déclaré dans un communiqué, «souligne de manière tragique les risques qui, souvent, pèsent sur la sécurité des populations installées dans les campements illicites». «Le préfet ne peut plus longtemps occulter la réalité de ce département», a réagi Catherine Peyge, maire PCF de Bobigny, dans un communiqué. «Les maires ne peuvent seuls résoudre cette problématique complexe. C'est une question de dignité pour notre pays», a-t-elle lancé.

La grande majorité des Roms évacués du camp ne savaient pas où passer la nuit de mercredi, après la destruction de leurs cabanons. L'entourage de la ministre du Logement Cécile Duflot, déplorant ce «drame» auprès de l'AFP, a rappelé les récentes actions du ministère «visant à résorber les bidonvilles» et «donner des moyens aux élus de faire face». «Nous venons de lancer une mission en partenariat avec l'Adoma, (ex-Société nationale de construction de logements pour les travailleurs - Sonacotra, ndlr), qui possède un parc social avec des logements vacants», a-t-on précisé.

L'incendie, dont l'enquête doit déterminer s'il est d'origine criminelle ou accidentelle, «s'est déclaré dans le camp vers 05H40 et a mené à l'évacuation de 200 personnes», selon la préfecture. Une centaine de pompiers et une trentaine de véhicules ont été mobilisés et le feu a été maîtrisé vers 06H25.

«Mélissa était toute mignonne. C'est très difficile et tellement injuste», dit, très émue, Véronique Decker, directrice de l'école primaire Marie-Curie où sont scolarisés de nombreux Roms. «Comment peut-on continuer à détruire des logements sociaux» dans le cadre de la rénovation urbaine «et laisser une enfant brûler vive?», dénonce-t-elle.

La fondation Abbé Pierre soutient pour sa part que la mort de l'enfant n'est pas un accident malheureux mais «une conséquence directe d'une situation que nous laissons pourrir au bord de nos cités». Elle demande «une réponse urgente et d'ampleur pour éradiquer ces drames successifs en imposant une solution digne pour les gens et digne pour notre pays».

La Seine-Saint-Denis est l'un des départements français où vivent le plus grand nombre de Roms, souvent dans des conditions très précaires, dans des bidonvilles aux abords d'autoroutes ou sur des terrains vagues. Suite à des décisions de justice, les campements sont régulièrement évacués par la police, notamment pour éviter que de trop grands bidonvilles ne s'installent durablement.

En 2013, 135 campements ont été évacués dans le département, selon les autorités, soit plus de deux évacuations par semaine. Cette politique a permis, selon la préfecture, de réduire la présence des Roms - des citoyens européens originaires dans leur grande majorité de Roumanie et de Bulgarie où ils sont victimes de discriminations - de 8.000 personnes début 2013 à 3.000 installés dans 46 campements un an plus tard. Le préfet Philippe Galli, qui s'est rendu sur place dans la nuit, avait décidé de ne plus évacuer ces campements au plus fort de l'hiver, mais ce type d'opération a repris mi-janvier. Ce bidonville, situé rue des Coquetiers à Bobigny, avait déjà été le théâtre d'un incendie sans victimes en avril.

**Document 3 :** [un camp de Roms à Perpignan \( lien vers France 3 Languedoc Roussillon, 2014\)](#)

**Document 4 :** [Accueil des roms dans une commune d'Indre, lien vers un article de France 3 Pays de la Loire, 2013.](#)

## Texte 5

*Jean Calas, un protestant, accusé d'avoir tué son fils Marc-Antoine pour l'empêcher de se convertir au catholicisme est condamné à mort et au supplice de la roue. Voltaire entreprend de réhabiliter sa mémoire en rédigeant le Traité sur la tolérance, dans lequel il démontre l'innocence de Jean Calas et en fait la victime de l'intolérance des catholiques envers les protestants. Jean Calas sera finalement réhabilité et déclaré innocent à l'unanimité des juges.*

Le meurtre de Calas, commis dans Toulouse avec le glaive de la justice, le 9 mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge et de la postérité.[...]

Jean Calas, âgé de soixante-huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, et était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était protestant, ainsi que sa femme et tous ses enfants, excepté un, qui avait abjuré l'hérésie, et à qui le père faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société qu'il approuva la conversion de son fils Louis Calas, et qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ses enfants.

Un des fils de Jean Calas, nommé Marc-Antoine, était un homme de lettres: il passait pour un esprit inquiet, sombre, et violent. Ce jeune homme, ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat, parce qu'il fallait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, et fit pressentir ce dessein à un de ses amis; il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide. Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour-là même pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille et le sien, nommé Lavaisse, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur et la douceur de ses moeurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouse, était arrivé de Bordeaux la veille ; il soupa par hasard chez les Calas. Le père, la mère, Marc-Antoine leur fils aîné, Pierre leur second fils, mangèrent ensemble. Après le souper on se retira dans un petit salon: Marc-Antoine disparut ; enfin, lorsque le jeune Lavaisse voulut partir, Pierre Calas et lui, étant descendus, trouvèrent en bas, auprès du magasin, Marc-Antoine en chemise, pendu à une porte, et son habit plié sur le comptoir ; sa chemise n'était pas seulement dérangée; ses cheveux étaient bien peignés: il n'avait sur son corps aucune plaie, aucune meurtrissure.[...]

Quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avait pendu son propre fils Marc-Antoine. Ce cri, répété, fut unanime en un moment; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration ; que sa famille et le jeune Lavaisse l'avaient étranglé par haine contre la religion catholique : le moment d'après on n'en douta plus ; toute la ville fut persuadée que c'est un point de religion chez les protestants qu'un père et une mère doivent assassiner leur fils dès qu'il veut se convertir[...]

Le sieur David, capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs et voulant se faire valoir par une prompt exécution, fit une procédure contre les règles et les ordonnances. La famille Calas, la servante catholique, Lavaisse, furent mis aux fers.[...]

Il paraissait impossible que Jean Calas, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtemps les jambes enflées et faibles, eût seul étranglé et pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils Pierre Calas, par Lavaisse, et par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi

absurde que l'autre: car comment une servante zélée catholique aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinent un jeune homme élevé par elle pour le punir d'aimer la religion de cette servante? Comment Lavoisier serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long et violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés.

Il était évident que, si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas; il était évident que le père seul ne pouvait l'être ; et cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de Jean Calas persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments, et qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime et celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses juges.[...]

*Voltaire, Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas, chapitre 1, 1763.*

**Document 6 : Interview de L. SECHER et de Maître DUPONT MORETTI son avocat le 25 septembre 2013 [la vidéo sur RTL](#) ou [l'interview écrit](#)**

**Texte 7**

### **La révision des condamnations facilitée**

Les députés, unanimes, souhaitent que "le moindre doute" sur la culpabilité d'un condamné soit exploité.

Chaque année, environ 150 personnes entreprennent des démarches pour que leur condamnation soit révisée. Mais, depuis 1945, concernant les crimes, 8 seulement ont obtenu gain de cause (contre 5 en moyenne, par an, en Allemagne). Pourtant, des outils et des techniques, notamment dans le domaine génétique, permettent de "lire" autrement un meurtre, par exemple.

"Un innocent en prison : l'idée est insupportable. Nulle institution n'est infaillible, la justice se grandit en reconnaissant et en réparant ses erreurs", souligne l'avocat Alain Turret, député radical de gauche du Calvados. C'est son texte qui a été adopté, hier, à l'Assemblée nationale avant d'être soumis au Sénat.

Pour réétudier une affaire pénale, il fallait qu'il y ait "l'existence d'un doute". A l'avenir, il suffirait qu'un fait nouveau fasse naître "le moindre doute". Pour faciliter l'examen du dossier, les magistrats disposeraient des enregistrements audios et éventuellement des vidéos réalisées pendant les procès aux assises.

Les scellées seraient conservées 5 ans, contre 6 mois actuellement, voire davantage à la demande du condamné. Enfin, une nouvelle cour "du réexamen et de la révision" serait créée. Elle serait composée non plus des seuls magistrats de la chambre criminelle de la Cour de cassation, mais de collègues de la haute juridiction issus des chambres sociales, civiles et commerciales.

Hier, les députés ont rejeté l'amendement de l'UMP Georges Fenech. Il souhaitait que l'on puisse aussi revenir sur les acquittements, comme en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Mais, ont objecté des socialistes, "il n'y aurait plus que des innocents douteux et la prescription des crimes serait abandonnée".

*Ouest-France, 28 février 2014.*

## Texte 8

En approchant de la ville, ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. "Eh, mon Dieu ! lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois ? - J'attends mon maître, monsieur Vanderdendur, le fameux négociant, répondit le nègre. - Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi ? - Oui, monsieur, dit le nègre, c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. Cependant, lorsque ma mère me vendit dix écus patagons sur la côte de Guinée, elle me disait : "Mon cher enfant, bénis nos fétiches, adore-les toujours, ils te feront vivre heureux ; tu as l'honneur d'être esclave de nos seigneurs les blancs, et tu fais par là la fortune de ton père et de ta mère." Hélas ! je ne sais pas si j'ai fait leur fortune, mais ils n'ont pas fait la mienne. Les chiens, les singes, les perroquets sont mille fois moins malheureux que nous. Les fétiches hollandais qui m'ont converti me disent tous les dimanches que nous sommes tous enfants d'Adam, blancs et noirs. Je ne suis pas généalogiste ; mais si ces prêchers disent vrai, nous sommes tous cousins issus de germains. Or vous m'avouerez qu'on ne peut pas en user avec ses parents d'une manière plus horrible.

- Ô Pangloss ! s'écria Candide, tu n'avais pas deviné cette abomination ; c'en est fait, il faudra qu'à la fin je renonce à ton optimisme. - Qu'est-ce qu'optimisme ? disait Cacambo. - Hélas ! dit Candide, c'est la rage de soutenir que tout est bien quand on est mal." Et il versait des larmes en regardant son nègre, et, en pleurant, il entra dans le Suriname.

Voltaire, *Candide ou l'optimisme*, 1759.

## Texte 9

C'était au mois d'août 1998, sur l'avenue des Champs-Élysées, à Paris. Sur le chemin de son domicile, Diane s'arrête pour faire une course au Monoprix. «Je l'ai vue au fond du magasin, adossée au mur. Une jeune femme maigre, vêtue d'un tablier, se souvient Diane. Deux enfants d'une dizaine d'années la bousculaient, la poussaient, lui criaient dessus. Et elle, elle pleurait». Diane s'approche de la jeune femme. «Je lui ai demandé si ça allait. Les enfants l'ont tirée loin de moi. Dans la file des caisses, ils ont continué à la martyriser. Autour, les gens regardaient ailleurs ». Diane décide de suivre la jeune femme et les enfants. Ils pénètrent dans un grand hôtel, à quelques pas de là. Diane contacte le CCEM (Comité Contre l'Esclavage Moderne). Des membres du comité se rendent sur place, accompagnés de policiers. La jeune femme maigre du Monoprix s'appelle Amina. Elle est originaire d'un petit village du Sri-Lanka. Un an plus tôt, elle a accepté l'offre d'un «recruteur». Dans l'espoir de gagner de l'argent pour nourrir ses trois enfants, elle l'a suivi jusqu'au Liban. Là, elle est entrée «au service» d'une famille de diplomates. «Je l'ai accompagnée à l'hôpital, raconte Diane. Elle était couverte de bleus. Elle nous a dit que sa patronne la battait, que les enfants la frappaient. Pendant un an, elle a vécu rouée de coups, travaillant de six heures du matin à minuit, sans repos, sans salaire ». Trois semaines après la scène du Monoprix, Amina est repartie dans son pays. Sous la pression de leur ambassade, les diplomates ont accepté de lui verser une indemnité. Puis eux aussi sont repartis.

## Texte 10

Les Romains n'infligèrent jamais la torture qu' aux esclaves, mais les esclaves n'étaient pas comptés pour des hommes. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'un conseiller de la Tournelle regarde comme un de ses semblables un homme qu'on lui amène hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot. Il se donne le plaisir de l'appliquer à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et comme dit très bien la comédie des *Plaideurs* : "*Cela fait toujours passer une heure ou deux*".

Le grave magistrat qui a acheté pour quelque argent le droit de faire ces expériences sur son prochain va conter à dîner à sa femme ce qui s'est passé le matin. La première fois, madame en a été révoltée ; à la seconde, elle y a pris goût, parce qu'après tout les femmes sont curieuses ; ensuite, la première chose qu'elle lui dit lorsqu'il rentre en robe chez lui : « Mon petit coeur, n' avez-vous fait donner aujourd'hui la question à personne ? »

Les Français, qui passent, je ne sais pourquoi, pour un peuple fort humain, s'étonnent que les Anglais, qui ont eu l'inhumanité de nous prendre tout le Canada, aient renoncé au plaisir de donner la question.

Lorsque le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant général des armées, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance, mais ayant toute l'étourderie d'une jeunesse effrénée, fut convaincu d'avoir chanté des chansons impies, et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville, gens comparables aux sénateurs romains, ordonnèrent, non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brûlât son corps à petit feu ; mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vues passer, le chapeau sur la tête.

Ce n'est pas dans le XIII<sup>e</sup> ou dans le XIV<sup>e</sup> siècle que cette aventure est arrivée, c'est dans le XVIII<sup>e</sup>. Les nations étrangères jugent de la France par les spectacles, par les romans, par les jolis vers, par les filles d'Opéra, qui ont les moeurs fort douces, par nos danseurs d'Opéra, qui ont de la grâce, par Mlle Clairon, qui déclame des vers à ravir. Elles ne savent pas qu'il n'y a point au fond de nation plus cruelle que la française.

**Voltaire, Article "Torture", *Dictionnaire philosophique*, 1764.**

**Document 11**



*Affiche contre la torture, Amnesty International*

**Document 12 :** <http://www.amnesty.fr/sites/default/files/informacion%20torture2008.pdf>

## **Allo Voltaire, faut-il rallumer les Lumières ?**

### **Propositions d'activités**

Ce corpus qui s'inscrit dans l'objet d'étude "Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice", vise à mettre en relation des textes fondateurs du passé avec des supports actuels pour montrer comment des textes des Lumières peuvent éclairer des débats d'aujourd'hui. Les propositions d'activités qui suivent ne constituent pas une séquence et sont loin d'épuiser les possibilités offertes par le corpus que chacun pourra s'approprier ou modifier à sa guise pour suivre d'autres pistes.

#### **Activité 1 : découverte du corpus.**

La lecture cursive du corpus doit permettre aux élèves de comprendre sa cohérence en mettant en relation les documents entre-eux afin d'expliquer le titre du corpus : la comparaison des textes de Voltaire avec les textes contemporains prouve que les maux dénoncés par le philosophe sont toujours d'actualité et qu'il s'avère nécessaire de "rallumer les Lumières". Cette activité donne l'occasion d'effectuer un rappel sur les idées des Lumières abordées l'année précédente en Histoire-Géographie. Elle peut-être aussi l'occasion de faire formuler des problématiques, d'effectuer des tris de textes (par thèmes, genre, types, dates...)

La démarche exposée ci-dessus peut donner lieu à entrer dans l'échange oral et/ou à produire un paragraphe écrit pour présenter l'unité du corpus et les thèmes dans l'esprit de l'épreuve du Bac pro.

#### **Activité 2 : Débat oral sur l'intégration des Roms et l'héritage des Lumières.**

Il s'agit de mettre en relation un débat de société contemporain avec l'héritage des Lumières et de montrer aux élèves qu'une question complexe exige une vraie hauteur de vue, un réel sens critique et appelle une réponse nuancée.

Quelques échanges avec la classe permettent de formuler la question du débat qui semble évidente : faut-il aider les Roms à s'intégrer ou les renvoyer chez eux ?

Les élèves sont invités à noter au brouillon les idées qui alimenteront le débat puis les conditions du débat sont posées : s'écouter, veiller à la qualité de l'expression... Le débat est lancé mais tourne court : les élèves se rendent compte que la question est trop fermée et favorise des points de vue très tranchés. Pour relancer et enrichir le débat, on soumet alors aux élèves le texte 2 et les vidéos 3 et 4 afin de casser certaines représentations et d'élever le débat vers des arguments humanistes hérités des Lumières. Il s'agit de passer du "faut-il ?" au "comment"?

**Remarque :** Cette activité orale peut déboucher sur un travail écrit à faire à la maison.

**Exemple de consigne :** Plusieurs familles Roms viennent de s'installer dans votre ville et leur présence suscite de nombreux débats entre ceux qui veulent les expulser et démanteler le camp et ceux qui veulent les aider et les intégrer. Vous décidez de vous engager en écrivant un article dans le journal local pour expliquer pourquoi il faut porter assistance aux Roms et tenter de les intégrer.

#### **Activité 3 : Le combat contre l'erreur judiciaire, de Jean Calas à Loïc Sécher, de la lecture analytique à l'écriture argumentative.**

La lecture analytique du texte 5 permet de dégager la stratégie argumentative de Voltaire en répondant à une problématique élaborée à partir des impressions de la classe : comment Voltaire démontre-t-il l'innocence de Jean Calas ? Avec quels arguments ? Avec quels mots ?



Suite à la lecture analytique, les élèves regardent la vidéo 6 en prenant des notes pour dégager les principaux éléments de l'affaire Sécher, puis lisent le texte 7. Les éléments recueillis servent ensuite à rédiger un article respectant la consigne ci-dessous.

**Consigne** : Journaliste dans un grand quotidien, vous dénoncez, à la manière de Voltaire, l'erreur judiciaire qui a brisé la vie de Loïc Sécher et vous plaidez pour une nouvelle loi destinée à faciliter la révision des condamnations.

#### **Activité 4 : Dénoncer l'esclavage hier et aujourd'hui**

Les élèves lisent les textes 8 et 9 et doivent expliquer les liens entre ces deux textes et proposer un titre pour la séance.

La recherche sur les liens entre les deux textes s'effectue dans l'esprit de la question 1 de l'épreuve du Bac et permet une première analyse à partir d'un questionnement sur les points communs et les différences entre les deux textes.

Le texte de Voltaire se prête ensuite à un travail sur l'ironie, l'une des armes léguées par les philosophes des Lumières pour dénoncer l'injustice. Après avoir goûté l'ironie voltairienne, les élèves peuvent eux-mêmes s'essayer à l'ironie (ce n'est pas facile...) en rédigeant, voire en jouant, le dialogue proposé par la ci-dessous.

**Consigne** : Dans le cadre d'une semaine autour des Droits de l'Homme organisée dans votre établissement, vous décidez de dénoncer l'esclavage contemporain en écrivant et en jouant un dialogue de théâtre ironique et décalé entre Diane et Amina.

#### **D'autres pistes...**

Les activités proposées n'épuisent pas le corpus, qui comprend des textes et une affiche simplement donnés à lire. Le texte 10 et l'affiche 11 évoquent la torture d'hier et d'aujourd'hui et peuvent faire l'objet d'un travail proche de l'activité 5 sur l'esclavage. En sachant qu'il est important pour les élèves d'expérimenter régulièrement des lectures cursives, simplement pour nourrir leur réflexion et leur montrer, par la pratique, « en quoi les écrits des philosophes des Lumières permettent l'élaboration d'un jugement argumenté ? »

On pourra aussi mener avec profit des lectures comparées sur des thèmes réfléchis par Voltaire tout au long de sa vie, la guerre par exemple, et développés dans des écrits de formes variées, argumentations directes et indirectes : contes philosophiques, articles, etc... de l'analyse la plus mesurée au ton le plus polémique.

Nous conseillons aussi largement au professeur et à ses élèves de lire ou de relire l'article « Fanatisme » du Dictionnaire philosophique qui entre aujourd'hui en résonance avec nos préoccupations actuelles : car, comme l'indiquent les *Ressources pour la classe de première* à propos de notre objet d'étude, « il ne trouve son sens qu'en faisant réfléchir sur le monde d'aujourd'hui, en développant des compétences de lecture, d'écriture et d'entrée dans l'échange oral qui permettront à de futurs citoyens de s'impliquer pleinement dans les débats actuels. Il s'agit de s'appuyer sur la littérature et le passé pour comprendre le monde contemporain et se construire. »

On pourra donc légitimement demander aux élèves un travail de synthèse sur le corpus autour des idées défendues par Voltaire, et plus généralement par les Lumières, sur leur actualité. Le dessin 1 peut servir d'accroche pour ce travail.